

**Zeitschrift:** Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio  
**Herausgeber:** Staatssekretariat für Wirtschaft  
**Band:** 15 (1897)  
**Heft:** 250

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Abonnemente:**  
(inkl. Porto)  
Schweiz: Jährlich Fr. 8, 2<sup>te</sup> Semester Fr. 5.  
— Ausland: Jährlich Fr. 12, 2<sup>te</sup> Semester Fr. 12.  
In der Schweiz kann nur bei der Post abonniert werden; im Ausland auch durch Postmandat an die Administration des Blattes in Bern.  
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

**Abonnements:**  
(Port compris)  
Suisse: un an fr. 8, 2<sup>e</sup> semestre fr. 5.  
Etranger: un an fr. 12, 2<sup>e</sup> semestre fr. 12.  
On s'abonne, en Suisse, exclusivement aux offices postaux; à l'étranger, aux offices postaux ou par mandat postal à l'Administration de la feuille, à Berne.  
Prix du numéro 10 cts.

# Schweizerisches Handelsamtsblatt

## Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Er erscheint in der Regel täglich und wird mit den Abendgängen verschickt.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît, dans la règle, tous les jours, et est expédié par les trains du soir.
Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. pro Zeile. Bei grösseren Aufträgen entsprechender Rabatt. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.		Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Rabais pour ordres d'une certaine importance. Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à Berne, et par les Agences de publicité.	

### Inhalt — Sommaire

Verfolgte Taxkarten für Handelsreisende. — Cartes payantes délivrées aux voyageurs de commerce. — Handelsregister. — Registre du commerce. — Wochensituation der schweizerischen Emissionsbanken. — Situation hebdomadaire des banques d'émission suisses. — République argentine (suite).

### Amtlicher Teil — Partie officielle

#### Verfolgte Taxkarten für Handelsreisende. | Cartes payantes délivrées aux voyageurs de commerce.

St. Gallen. 4. Oktober. Nachtrag zu Nr. 470. Eug. Thoma. Bilder, Bücher, Hauszeug und Thee in Paketen.  
Vaud (Vevey). 2 octobre. Supplément au n<sup>o</sup> 59. A la place de Alphonse Lévy: Jules Weill. Tissus et confection.  
— (Lausanne). 1<sup>er</sup> octobre. N<sup>o</sup> 476. Henri Clément, maisons: Compagnie vinicole du Bordelais à Bordeaux; Société anonyme des horloges électriques Cauderay et Henri Clément à Lausanne. Vins, horloges électriques, lampes à incandescence.

#### Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

#### I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale.

##### Bern — Berne — Berna Bureau Wangen.

1897. 30. September. Die Firma A. Jean Pfister, Seilwaren und Bürstenfabrikation, in Wangen a./A. (S. H. A. B. Nr. 418 vom 6. November 1888; und Nr. 124 vom 23. Mai 1894), hat die Natur des Geschäftes erweitert auf Bürstenhölzerfabrikation.

1. Oktober. Die bisherige Kollektivgesellschaft unter der Firma Moser & Cie in Herzogenbuchsee (S. H. A. B. Nr. 113 vom 4. Juli 1889) hat sich infolge Austritt des Louis Moser-Renfer und Absterbens des Arnold Moser-Vogel aufgelöst. Aktiven und Passiven gehen an die neue Kommanditgesellschaft «Moser & Cie» über.

Frau Anna Marie Moser-Vogel, Arnolds sel. Witwe, und deren Sohn Hans Moser, Arnolds sel., beide in Herzogenbuchsee, haben unter der Firma Moser & Cie in Herzogenbuchsee eine Kommanditgesellschaft eingegangen, welche am 15. September 1897 begonnen hat und Aktiven und Passiven der aufgelösten Kollektivgesellschaft «Moser & Cie» übernimmt. Frau Moser-Vogel ist unbeschränkt baftende Gesellschafterin und Haus Moser ist Kommanditär mit dem Betrage von zehntausend Franken und erhält zugleich die Prokura. Des fernern erteilt die Firma Prokura an Ulrich Oetli, von St. Gallen, in Herzogenbuchsee.

##### Bureau Wimmis (Bezirk Niderrimenthal).

2. Oktober. Die Firma Christ. Senti in Oberwyl im Simmental (S. H. A. B. Nr. 251 vom 10. Oktober 1895, pag. 1048) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

##### Glarus — Glaris — Glarona

1897. 1. Oktober. Die Firma Brauerei Erlen F. Hässig in Glarus (S. H. A. B. Nr. 204 vom 21. September 1892, pag. 819) ist infolge Verzichtes des Inhabers erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die neue Firma «Brauerei Erlen Hässig & Staub in Glarus».

1. Oktober. Franz Hässig, von Kaltbrunn (St. Gallen), in Glarus, und Julius Staub-Iselin, von und in Glarus, haben unter der Firma Brauerei Erlen Hässig & Staub in Glarus eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. Oktober 1897 ihren Anfang nimmt. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Brauerei Erlen F. Hässig». Natur des Geschäftes: Bierbrauerei.

##### Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1897. 30. September. Die Firma L. Strobel in Basel (S. H. A. B. Nr. 192 vom 9. Juli 1896, pag. 795) ist infolge Verzichtes des Inhabers erloschen.

30. September. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Beugger & Herzog in Basel (S. H. A. B. Nr. 182 vom 17. Juli 1895, pag. 764) hat sich aufgelöst; die Firma ist erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «J. A. Beugger».

30. September. Inhaber der Firma J. A. Beugger in Basel ist Johann Alexander Beugger, von Winterthur, wohnhaft in Basel. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Beugger & Herzog» und erteilt Prokura an Wilhelm Scharf, von und in Basel. Natur des Geschäftes: Import amerikanischer Produkte und Vertretung der Firma «Werkshagen, Beugger & Herzog» in New-York. Geschäftslokal: Malzgasse 18.

2. Oktober. Inhaber der Firma Marcel Rack in Basel ist Marcel Edmond Rack, von Paris, wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Agenturen und Vertretungen. Geschäftslokal: Rütlistrasse 45.

2. Oktober. Aus der Betriebskommission der Genossenschaft unter der Firma Allgemeiner Consumverein in Basel (S. H. A. B. Nr. 136 vom 22. Mai 1895, pag. 575) ist ausgeschieden Ernst Grether-Ludwig. An seine Stelle wurde Georg Heckendorn-Riggensbach, von und in Basel, gewählt,

welchem zugleich die Berechtigung zur Führung der rechtsverbindlichen Kollektivunterschrift in Verbindung mit Otto Amberg oder Verwalter Samuel Jakob Schaffner erteilt wird.

2. Oktober. Der Verwaltungsrat der Genossenschaft unter der Firma «Allgemeiner Consumverein in Basel», als statutengemässe Wahlbehörde der Genossenschaft Verband Schweiz. Konsumvereine in Basel (S. H. A. B. Nr. 210 vom 30. September 1893, pag. 856) hat an Stelle des austretenden Ernst Grether-Ludwig, mit dessen Austritt auch seine Unterschrift als Delegierter erloschen ist, zu einem Mitgliede des Vorstandes des Verbandes Schweiz. Konsumvereine Christian Gass, von und in Basel, gewählt. Ferner hat der Vorstand des Verbandes Schweiz. Konsumvereine an Stelle des austretenden E. Grether-Ludwig als Delegierten Georg Heckendorn, von und in Basel, gewählt, welcher kollektiv mit Johann Friedrich Schär oder dem Geschäftsführer G. Meyrin die rechtsverbindliche Unterschrift führt.

##### Thurgau — Thurgovie — Thurgovia

1897. 2. Oktober. Inhaber der Firma Otto Leuthe in Kreuzlingen ist Otto Leuthe, von Wurzach (Württemberg), wohnhaft in Kreuzlingen. Zuckerwarenfabrik z. Warenbaus.

##### Tessin — Tessin — Ticino Ufficio di Mendrisio.

Rettificazione. Proprietaria della ditta individuale Lusardi Maria, in Mendrisio, è Maria Lusardi ect. ect. e non «Busardi Maria» come per errore venne pubblicato sul F. u. s. di c. del 1<sup>o</sup> ottobre 1897, n<sup>o</sup> 247, pag. 1013.

##### Genf — Genève — Ginevra

1897. 29 septembre. La raison A. Stutzmann, à Richelien (Collex-Bossy) (F. o. s. du c. du 29 mars 1893, n<sup>o</sup> 79, page 319), est radiée ensuite du décès du titulaire, survenu le 12 février 1897.

La maison est continuée, dès cette date, sous la raison V<sup>o</sup> A. Stutzmann, à Richelien (Collex-Bossy), par la veuve du précédent, Fanny Stutzmann, née Manqua, d'origine bernoise, domiciliée à Collex. Genre d'affaires: Usine centrale d'éclairage et de transport de forces électriques, à Richelien.

29 septembre. Le chef de la maison Marc Roessinger, à Genève, est Marc Roessinger, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Représentation d'assurances, avec sous-titre de «Bureau National d'Assurances». Bureaux: 2, Boulevard du Théâtre.

29 septembre. La raison O. Hosé, banque, à Genève (F. o. s. du c. du 14 janvier 1888, n<sup>o</sup> 6, page 48), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

Sous la raison sociale A. Schnetzler et C<sup>o</sup>, à Genève, il s'est constitué une société en commandite, qui commencera le 1<sup>er</sup> octobre 1897 et qui reprend, dès cette date, la suite des affaires de la maison «O. Hosé», sus-radiée. Elle a pour seul associé-gérant responsable, Antoine Schnetzler, d'origine argovienne, domicilié à Genève, et pour associé commanditaire, Sophie-Julie Barbezat, femme autorisée à cet effet par son mari, André Martin, ancien négociant, d'origine vaudoise, domiciliée à Genève, laquelle s'engage pour une commandite de cinquante mille francs (fr. 50,000). Genre d'affaires: Banque et toutes opérations s'y rattachant, et plus spécialement, le droit à l'édition du journal financier «La Récapitulation». Bureaux: 13, Boulevard de Plainpalais.

1<sup>er</sup> octobre. La raison A. Hummel, laiterie, à Genève (F. o. s. du c. du 31 décembre 1886, n<sup>o</sup> 117, page 836), se fait radier en vertu de l'art. 13, dernier alinéa, du règlement du registre du commerce.

1<sup>er</sup> octobre. La maison Marius Enneveux et Bonnet, manufacture genevoise de glaces et de verres gravés, inscrite aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 7 décembre 1891, page 942), a transféré, depuis le 31 mai 1897, son siège commercial au Grand-Bureau (commune de Plainpalais), Route du Grand-Bureau.

1<sup>er</sup> octobre. Dans sa séance du 5 avril 1897, le conseil d'administration de l'association dite Comptoir de Représentation G. P. et C., ayant son siège à Genève, et succursale à Paris (F. o. s. du c. du 15 février 1896, n<sup>o</sup> 43, page 172), usant des pouvoirs qui lui sont réservés par les statuts, a porté le nombre de ses membres à quatre, par l'élection de Edouard Pratt, ingénieur, domicilié à Paris, 22, Rue Clavel.

#### Summaryische Uebersicht über die Wochensituationen der schweiz. Emissionsbanken. Résumé des situations hebdomadaires des banques d'émission suisses. (Zahlen in Tausenden Franken verstanden. - Chiffres en milliers de francs.)

	Effektive Zirkulation Circulation eff.	Totaler Barrenvorrat Encaisse totale	Unbedeckte Zirkulat. Circul. non couv.	Verfögl. Barrensch. Encaisse dispon
<b>1896</b>				
Durchschnitt - <i>Moyenne</i> . . . . .	177,657	95,718	81,944	19,651
Maxima . . . . .	190,944	100,481	91,844	28,968
Minima . . . . .	165,711	92,056	70,277	16,577
<b>1897</b>				
1.-III. Quartal — trimestre.				
Durchschnitt - <i>Moyenne</i> . . . . .	181,290	98,257	83,033	20,312
Maxima . . . . .	194,819	102,699	99,456	28,272
Minima . . . . .	172,877	94,868	75,690	14,818
4. Quartal - 4 <sup>e</sup> trimestre.				
2. Oktober - 2 octobre . . . . .	193,005	101,686	91,869	19,666

**Wochensituation der schweizerischen Emissionsbanken (inkl. Zweiganstalten) vom 2. Oktober 1897.**  
**Situation hebdomadaire des banques d'émission suisses (y compris les succursales) du 2 octobre 1897.**

Nr.	Firma Raison sociale	Noten — Billets		Gesetzliche Barschaft, inbegriffen das Guthaben bei der Centralstelle Espèces ayant cours légal, y compris l'avoir au Bureau central			Noten anderer schwiz. Emissionsbanken		Uebrigere Kassabestände		Total		
		Emission	Circulation	Gesetzliche Notendock-40%o der Zirkulation Couverture légale des billets 40%o de la circulation	Frei verfügbarer Teil Partie disponible.		Billets d'autres banques d'émission suisses	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
					Fr.	Ct.							
1	St. Gallische Kantonalbank, St. Gallen	12,800,000	12,290,550	4,916,220	1,931,950	—	941,250	61,766	71	7,851,186	71		
2	Basellandschaftl. Kantonalbank, Liestal	2,000,000	1,988,850	795,340	268,679	10	60,900	5,719	70	1,125,638	60		
3	Kantonalbank von Bern, Bern	20,000,000	19,209,900	7,683,960	2,341,920	60	1,874,250	228,075	85	11,628,206	45		
4	Banca cantonale ticinese, Bellinzona	2,000,000	1,994,650	797,860	45,084	—	46,900	106,088	97	995,932	97		
5	Bank in St. Gallen, St. Gallen	16,400,000	16,144,050	6,457,620	862,800	20	877,350	8,757	06	8,206,627	26		
6	Crédit agr. et ind. de la Broye, Estavayer	1,000,000	985,150	394,060	25,555	—	25,250	5,510	93	450,375	93		
7	Thurg. Kantonalbank, Weinfelden	1,500,000	1,464,700	585,880	137,398	76	1,086,050	60,656	83	1,889,985	59		
8	Aargauische Bank, Aarau	4,000,000	3,921,600	1,568,640	868,807	41	99,700	82,913	29	2,070,060	70		
9	Toggenburger Bank, Lichtensteig	1,000,000	975,400	380,160	55,284	89	391,750	80,436	67	917,681	56		
10	Banca della Svizzera italiana, Lugano	2,000,000	1,987,260	794,900	252,211	30	80,150	75,318	86	1,202,675	16		
11	Thurgauische Hypothekenbank, Frauenfeld	1,000,000	990,650	396,260	152,150	45	509,800	51,266	80	1,109,477	25		
12	Graubündner Kantonalbank, Chur	4,000,000	3,954,850	1,581,740	457,977	10	228,400	18,226	62	2,281,743	72		
13	Luzerner Kantonalbank, Luzern	5,965,000	5,878,950	2,351,580	341,240	—	676,000	31,296	49	8,400,116	49		
14	Banque de Commerce, Genève	25,000,000	21,568,950	8,628,580	1,318,360	—	844,450	96,721	60	15,989,139	60		
15	Appenzel A./Rh. Kantonalbank, Herisau	8,000,000	2,959,750	1,188,900	233,306	44	188,600	10,803	75	1,666,610	19		
17	Bank in Basel, Basel	24,000,000	23,479,050	9,391,620	1,842,275	—	217,450	35,393	24	11,486,788	24		
18	Bank in Luzern, Luzern	4,000,000	3,987,950	1,575,180	582,248	95	134,650	191,248	41	2,483,227	36		
19	Banque de Genève, Genève	5,000,000	4,691,300	1,876,520	276,200	80	890,400	30,762	95	2,673,883	25		
21	Zürcher Kantonalbank, Zürich	25,000,000	24,294,700	9,717,880	5,108,250	41	1,086,350	76,659	61	15,989,139	92		
28	Bank in Schaffhausen, Schaffhausen	2,500,000	2,481,250	992,500	216,768	69	120,800	8,237	79	1,338,296	48		
24	Banque cantonale fribourgeoise, Fribourg	1,000,000	990,750	396,300	93,840	—	57,100	19,217	45	566,457	45		
26	Banque cantonale vaudoise, Lausanne	12,000,000	11,242,700	4,497,030	564,514	73	913,000	138,036	60	6,112,631	33		
27	Ersparniskasse des Kantons Uri, Altdorf	1,500,000	1,475,600	590,240	55,190	—	5,800	6,133	20	656,863	20		
28	Kant. Spar- und Leihkasse von Nidw., Stans	1,000,000	988,100	395,240	74,895	—	19,950	4,250	72	494,835	72		
30	Banque cantonale neuchâtelaise, Neuchâtel	8,000,000	7,545,850	3,018,340	241,201	83	520,950	9,037	99	3,789,529	82		
31	Banq. commerciale neuchâtelaise, Neuchâtel	8,000,000	7,945,150	3,178,060	266,122	60	235,800	21,221	71	3,701,204	31		
32	Schaffhauser Kantonalbank, Schaffhausen	1,500,000	1,478,000	591,200	198,516	91	236,650	11,090	20	1,037,457	11		
33	Glarner Kantonalbank, Glarus	2,000,000	1,998,550	799,420	140,035	—	6,600	11,817	15	957,372	15		
34	Solothurner Kantonalbank, Solothurn	4,500,000	4,438,650	1,775,460	657,891	03	333,850	28,651	88	2,795,762	96		
35	Obwaldner Kantonalbank, Sarnen	1,000,000	979,100	391,640	87,865	—	11,450	1,042	20	451,997	20		
36	Kantonalbank Schwyz, Schwyz	8,000,000	2,973,850	1,189,540	826,676	—	52,600	25,539	55	1,594,355	55		
37	Credito Ticinese, Locarno	2,250,000	2,216,250	886,500	72,420	—	55,250	34,845	37	1,049,015	37		
38	Banque de l'Etat de Fribourg, Fribourg	4,500,000	4,480,900	1,792,360	46,070	—	101,200	12,235	—	1,951,915	—		
39	Zuger Kantonalbank, Zug	1,000,000	984,100	393,640	62,660	—	50,200	8,408	52	614,908	52		
Stand am 25. September } 1897		210,915,000	* 204,926,050	81,970,420	19,665,856	75	11,920,750	1,547,284	57	115,104,261	32		
Etat au 25 septembre		206,650,000	198,568,400	79,427,360	23,272,080	—	12,789,950	1,464,061	74	116,953,451	74		
+ 4,265,000		+ 6,357,650	+ 2,548,060	— 3,606,223	25	— 869,200	+ 83,172	83	— 1,849,190	42			

\* Wovon in Abschnitten von 500 „ 27,868,000  
 Dont en coupures de 100 „ 114,870,800  
 pures de 50 „ 46,284,250  
 Fr. 204,926,050

Ausgewiesene Zirkulation Circulation accusée } Fr. 204,926,050. —  
 Noten in Kassa der Banken Billets chez les banques } „ 11,920,750. —  
 Noten in Händen Dritter Billets en mains de tiers } Fr. 193,005,800. —  
 Gesetzl. Barschaft Espèces légales en caisse } „ 101,636,275. —  
 Ungedeckte Zirkulation Circulation non couverte } Fr. 91,369,025. —

Gold — Or . . . . . Fr. 91,871,990. —  
 Silber — Argent . . . . . „ 9,764,885. —  
 Gesetzl. Barschaft Encaisse métallique } Fr. 101,636,275. —

Stand am 25. September } 1897 Fr. 185,778,450. —  
 Etat au 25 septembre } Fr. 83,079,010. —  
 Fr. 102,699,440. —

**Spezieller Ausweis der schweiz. Emissionsbanken mit beschränktem Geschäftsbetrieb.**

**Etat spécial des banques d'émission suisses avec opérations restreintes.**

(Artikel 15 und 16 des Gesetzes.)

Vom 2. Oktober 1897. — Du 2 octobre 1897.

(Articles 15 et 16 de la loi.)

Nr.	Firma Raison sociale	Noten-Emission Emission	Notendeckung nach Art. 15 des Gesetzes — Couverture suivant l'article 15 de la loi							Total
			Noten anderer schwiz. Emissionsbanken Billets d'autres banques d'émission suisses	Checks, innert 8 Tagen fällige Depositen in Kassa schweiz. von Banken Chèques, bons de caisse et de dépôt de banques, échéant dans les 8 jours	Innert 4 Monaten fällige Schweizer Wechsel Effets sur la Suisse	Ansland-Wechsel Effets sur l'étranger	Lombard-Wechsel Avances surnantissement	Schweiz. Staatskassascheine, Obligationen und Coupons Bons de caisse d'états suisses, obligations des dits états et coupons		
5	Bank in St. Gallen	16,400,000	877,350	—	8,950,422. 04	62,313. 65	1,905,470. —	—	—	11,796,055. 69
14	Banque du Commerce, à Genève	23,000,000	844,450	29,500. —	10,746,543. 65	360,000. —	2,773,500. —	700,000. —	—	15,453,993. 65
17	Bank in Basel	24,000,000	217,450	—	10,486,580. 86	73,250. —	9,190,500. —	—	—	19,967,800. 86
19	Banque de Genève	5,000,000	390,400	—	9,549,614. 85	43,347. 40	941,344. 15	547,360. —	—	11,477,066. 40
31	Banque commerciale neuchâtelaise	8,000,000	235,800	—	7,009,330. 43	86,782. 87	452,750. —	—	—	7,734,663. 30
Stand am 25. September } 1897		76,400,000	2,565,950	29,500. —	46,742,491. 88	520,698. 92	15,268,564. 15	1,247,360. —	—	66,429,559. 90
Etat au 25 septembre		74,850,000	2,546,150	—	43,943,675. 98	585,409. 42	15,467,957. 80	1,747,360. —	—	64,291,052. 70
+ 1,550,000		+ 19,800	+ 29,600. —	+ 2,798,815. 85	— 4,715. 50	— 204,398. 15	— 500,500. —	—	—	+ 2,138,607. 20

Nr.	Firma Raison sociale	Gesetzliche Barschaft Espèces ayant cours légal	Notendeckung n. Art. 15 des Gesetzes Couverture d. billets suiv. l'art. 15 de la loi	Uebrigere kurzfristige dispon. Guthaben Autres créances disponibles à courte échéance	Total	Passiven — Passif			Total
						Noten-Zirkulation Billets en circulation	In längst 8 Tagen zahlbare Schulden Engagements échéant dans les huit jours	Wechsel-Schulden Engagements sur effets de change	
5	Bank in St. Gallen	7,319,920. 20	11,796,055. 69	488,289. 24	19,604,265. 13	16,144,050	1,205,320. 22	—	17,349,370. 22
14	Banque du Commerce, à Genève	9,941,940. —	15,453,993. 65	1,258,547. 85	26,654,481. 50	21,568,950	1,381,307. 55	—	22,940,257. 55
17	Bank in Basel	11,233,895. —	19,967,780. 86	1,874,410. 10	33,076,085. 96	23,179,050	6,367,210. 93	200,000. —	80,036,260. 93
19	Banque de Genève	2,152,720. 80	11,477,066. 40	—	13,629,786. 70	4,691,800	179,789. 25	—	4,871,089. 25
31	Banque commerciale neuchâtelaise	8,444,182. 60	7,734,663. 30	39,209. 41	11,218,055. 31	7,945,150	574,047. 77	—	8,519,197. 77
Stand am 25. September } 1897		34,092,668. 10	66,429,559. 90	3,660,456. 60	104,182,674. 60	78,318,500	9,698,175. 72	200,000. —	88,716,675. 72
Etat au 25 septembre		34,486,831. 85	64,291,052. 70	3,718,448. 90	102,496,332. 35	71,218,550	8,943,373. 82	200,000. —	80,361,923. 82
+ 394,173. 25		+ 2,138,507. 20	— 57,992. 80	+ 1,686,841. 65	+ 2,599,950	+ 754,801. 90	—	—	+ 3,854,751. 90

† Ohne Fr. 5,568. 75 Scheidemünzen und nicht tarifirte fremde Münzen. — † Sans fr. 5,568. 75 monnaies d'appoint et monnaies étrangères non tarifées.

2. Oktober 1897. — Offizieller Diskontsatz Schweizerischer Emissionsbanken 4 %, gültig seit 19. August 1897.

2 octobre 1897. — Taux d'escompte officiel de banques d'émission suisses: 4 %, valable depuis le 19 août 1897.

## Nichtamtlicher Teil. — Partie non officielle.

### L'agriculture dans la République argentine.

**Récoltes.** Comme je l'ai exposé dans mon dernier rapport, la récolte en blé de 1895 à 1896 fut franchement mauvaise et ne dépassa guère 1,200,000 T. Aussi l'exportation en 1896 n'atteignit-elle que 532,000 T. de blé et 52,000 T. de farine, soit un peu plus de la moitié du chiffre de l'année précédente.

Jusqu'en octobre, les cours du blé se maintinrent autour de fr. 12 les 100 kg, rendus à bord Buenos-Aires. Les mauvaises nouvelles qui arrivèrent successivement de l'Australie, de l'Amérique du Nord et des Indes provoquèrent alors une hausse rapide, hausse qui s'est maintenue avec quelques fluctuations jusqu'à aujourd'hui. La campagne, magnifique, promettait une abondante moisson et l'agriculteur, après deux années de misère, espérait trouver enfin la rémunération légitime de son labeur persévérant, lorsqu'apparurent les premières nuées de sauterelles.

Dans la province d'Entre-Rios, la dévastation fut à peu près complète, de même dans la majeure partie de celles de Santa-Fé, de Cordoba et du nord de Buenos-Aires. Certaines zones de ces provinces furent cependant épargnées. Le sud de Buenos-Aires, par contre, que la sauterelle n'atteignit pas, eut une bonne récolte, comme quantité et comme qualité; elle fut vendue dans les meilleures conditions.

Le montant total de la dernière récolte 1896—97 peut être estimé à environ 700,000 T., c'est-à-dire plus ou moins au chiffre nécessaire à la consommation intérieure et aux ensemençements. Jusqu'à ce jour on en a cependant exporté environ 100,000 T., en blé et farines. Mais l'exportation s'est arrêtée faute de marchandises et les résultats qu'elle a donnés ne sont pas satisfaisants. On a même vu mouiller dans les ports argentins, chose surprenante, des vaisseaux chargés de blé chilien et l'on annonce l'arrivée de blés américains. Les blés chiliens, d'excellente qualité, font prime. Les prix actuels du blé sont ici aussi élevés sinon plus qu'en Europe.

Quant aux perspectives pour la prochaine récolte, elles sont pleines de promesses, comme je l'ai indiqué plus haut. Il ne faut pas perdre de vue, néanmoins, que les emblavures dans les provinces qui ont souffert de la sauterelle seront forcément restreintes, bon nombre de colons n'ayant pas pu obtenir, malgré l'intervention du gouvernement national, toutes les semences dont ils avaient besoin. D'autres n'ont plus de confiance dans l'avenir de la culture du blé et vont essayer de l'élevage, d'autres enfin, ils sont surtout nombreux parmi les métayers italiens, ont simplement liquidé leur petit avoir et s'en sont allés du côté du sud ou dans un autre pays. Que le colon cède au découragement après trois années de misère, c'est certainement excusable, mais il n'en a pas moins tort de le faire, car il est encore vrai aujourd'hui qu'une bonne récolte peut l'indemniser de trois mauvaises. Les colons suisses qui ont vendu leurs terres, ils sont presque tous propriétaires, ne sont du reste pas nombreux.

En 1896, la République argentine a exporté 1,570,517 T. de maïs contre 772,348 T. en 1895. Il reste encore dans le pays quelque peu de maïs vieux de la récolte 1895—96, qui fut considérable.

L'importance de la dernière récolte, celle de 1896 à 1897, est évaluée à environ 550,000 T., ce qui signifie qu'elle a été mauvaise. Comme pour le blé, la majeure partie en fut dévorée par la sauterelle. Le dernier message du Président de la République au Congrès nous apprend que 1,061,000 hectares étaient semés en maïs. Pour le moment la consommation locale a poussé les prix d'environ Fr. 1.25 au-dessus de la parité d'Europe, prétendant qu'il n'en reste guère assez pour les nécessités du pays. Il est impossible de se prononcer là-dessus quoiqu'on croie généralement que cette opinion est par trop pessimiste. Le Brésil continue à nous demander du maïs; de temps à autre aussi l'Afrique du sud.

L'exportation de la graine de lin en 1896 a été de 229,675 tonnes, contre 276,443 T. en 1895. La dernière récolte a souffert des pluies, mais surtout de la sauterelle. L'exportation est aujourd'hui terminée. Le lin s'est vendu à une moyenne de Fr. 16.50 les 100 kg, rendus à bord Buenos-Aires.

La vigne promettait beaucoup et partout où elle a été ménagée par la sauterelle, elle a tenu ses promesses. La récolte peut être considérée comme une bonne moyenne. La présence du phylloxera ayant été constatée dans la province de Buenos-Aires, on y a détruit les vignobles reconnus contaminés et interdit l'exportation de raisins et sarments à destination des autres provinces, demeurées indemnes jusqu'à ce jour.

La récolte de la canne à sucre a été si abondante qu'elle a constitué pour les planteurs et pour les fabricants de sucre un véritable embarras de richesses. Sur de nouvelles instances des intéressés, les chambres décrétèrent un impôt de fabrication pour tout le sucre produit ou introduit dans le pays et une prime d'exportation pour une partie du sucre ayant payé les droits.

L'impôt de fabrication fut fixé pour le sucre déjà existant à 1 Ct. et pour le nouveau à 6 Cts. le k et les primes d'exportation pour le premier à 4 Cts. et pour le second à 12 Cts. le kilo. L'impôt, c'est le consommateur qui le paie, puisque le sucre a naturellement aussitôt renchéri d'autant. La prime, par contre, c'est le fabricant qui l'empoche. Elle est donc tout bénéfice pour ce dernier.

Grâce à la prime, les fabricants de sucre ont pu exporter environ 22,000 T. de sucre brut depuis le commencement de l'année. Tout en procédant, il est vrai, sur ces opérations, ils ont cependant atteint leur objectif principal qui était de se débarrasser de l'excès de leur production dans les meilleures conditions possibles, afin de maintenir le prix du sucre sur le marché intérieur. Nous assistons donc au singulier spectacle que le contribuable argentin paie une prime aux sucriers pour leur permettre de lui vendre cher leur marchandise. La chose n'est pas banale et ne se voit pas tous les jours! Ce qui n'empêche pas les fabricants de sucre de n'être pas encore satisfaits et de prétendre de la part du corps législatif à de nouvelles faveurs.

Comme les autres cultures, le tabac a souffert de la sauterelle. Le rendement en a été néanmoins supérieur encore à ce que l'on pouvait attendre en ces circonstances et la récolte peut être qualifiée de médiocre. L'introduction ou le rejet du monopole projeté sur le tabac par les Chambres argentines aura une influence décisive sur l'extension de cette culture. Pour le moment, on est dans l'expectative.

Les nouveaux impôts sur les tabacs ont été fixés comme suit:

Selon que le kilo de tabac vaudra plus d'une piastre papier, plus de deux ou plus de quatre piastres, il payera respectivement \$ 0,45; 1.—; ou 2.—. Cela reviendrait à dire que les tabacs dont la valeur estimative sera de moins d'une piastre par kilogramme seront exempts de la taxe. Mais de ceux-là, il ne faut pas en douter, on n'en trouvera pas parmi les tabacs importés.

Par suite de la destruction partielle de la récolte, l'exportation des tabacs argentins est tombée en 1896 de 20,800 à 2,600 T.; l'importation, par contre, a augmenté dans une proportion assez sensible.

La culture de l'arachide a donné un bon rendement. L'exportation en a triplé, tout en demeurant encore sans importance.

L'exportation de la luzerne en foin (*alfalfa*) poursuit sa marche ascendante. La République argentine en a exporté plus de 100,000 T. l'an dernier, contre 72,000 en 1895. Suivant le message présidentiel du mois de mai 1897, cette culture aurait pris une telle extension que le pays en produirait annuellement plus de 10 millions de tonnes.

La récolte de la pomme de terre a été bonne, surtout dans le sud; celles du riz et du colza en général assez bonnes. Dans plusieurs provinces la culture du coton se développe, mais sans avoir encore perdu son caractère de culture accessoire. On plante aussi beaucoup de mûriers et le ver à soie paraît s'acclimater fort bien dans ce pays.

**Elevage.** En 1896 la République argentine a exporté 187,619 T. de laine, contre 201,353 en 1895. Malgré cette diminution, elle en a retiré environ 12 1/2 millions de francs de plus, car, d'après la statistique officielle, les laines exportées en 1895 ascendaient à une valeur totale de 155 millions de francs, tandis que l'exportation de 1896 est évaluée à 167 1/2 millions.

Comme je l'indiquais dans mon dernier rapport, les élections présidentielles aux Etats-Unis exercèrent une influence prépondérante sur le marché de la laine. Dans la crainte justifiée de mesures protectionnistes immédiates que l'on attendait du nouveau président, la fabrication européenne restreignit ses achats. La même appréhension engagea les fabricants nord-américains à augmenter les leurs avec précipitation; il y eut donc dans une certaine mesure compensation. Néanmoins, comme la spéculation américaine avait déjà fait des achats considérables, l'an dernier, ses provisions furent bientôt complétées et aussitôt elle cessa d'acheter.

On affirme que le stock de laines brutes ainsi accumulées aux Etats-Unis est si considérable que la fabrication indigène pourra se dispenser d'en introduire pendant deux ans.

Depuis juillet, donc, les cours fléchirent de nouveau et ils étaient déjà faibles lorsque la nouvelle tonte apparut sur le marché. Celle-ci n'ayant pas répondu à l'attente générale et se montrant inférieure à l'ancienne, la baisse s'accrut et il y eut forte mévente.

La production totale de la laine dans la saison de 1896/97 serait, d'après un tableau que j'ai sous les yeux, sensiblement la même que dans la saison précédente. Du 1<sup>er</sup> octobre 1896 au 15 juillet 1897 on avait exporté de la République argentine et de l'Uruguay assez exactement la même quantité de laine que pendant la même période de l'année antérieure, c'est-à-dire la valeur de 553,000 balles. De ce chiffre, 467,000 balles ou leur valeur seraient sorties de la République argentine (contre 453,000 en 1896) et 86,000 balles de l'Uruguay (100,000 en 1896).

Si la dernière tonte n'a pas donné d'augmentation notable relativement à sa dévancière, cela paraît provenir moins de la mortalité que de l'exportation toujours croissante des moutons sur pied. Les pronostics pour la prochaine campagne, au point de vue de la production de la laine, ne sont pas mauvais, le temps ayant été favorable. Quant au prix, c'est une autre question; les Américains du Nord ayant disparu comme compétiteurs, il dépendra de la production de l'Australie.

Si les bruits que l'on répand ici sont exacts, une grande sécheresse régnerait sur ce continent et une dizaine de millions de moutons y auraient déjà succombé.

L'exportation des animaux sur pied a donné les résultats suivants:

	1895	1896
Boeufs . . . . .	408,126	382,539
Moutons . . . . .	429,946	512,016
Chevaux . . . . .	14,070	11,936
Mulets . . . . .	21,925	18,103
Anes . . . . .	7,409	7,515

Depuis le commencement de l'année, la diminution signalée dans l'exportation des bêtes à cornes s'est encore accentuée. Et cependant, grâce aux efforts soutenus des éleveurs argentins, le nombre des animaux de race et de poids susceptibles d'être exportés, ne cesse de s'accroître.

Il est certain pour moi que ce qui constitue la plus sérieuse entrave au puissant développement du commerce des animaux sur pied, ce sont les aléas auxquels il est exposé. Ces derniers sont de deux sortes; il y a d'abord les risques résultant du transport maritime à de si grandes distances, puis les difficultés qu'élevèrent les pays de destination. Les premiers obstacles peuvent être levés ou réduits; les derniers ne le seront jamais complètement. Sous le couvert de mesures sanitaires, tous les pays sur lesquels on expédie du bétail sur pied pourront toujours, à leur gré, en empêcher l'importation. Les mesures déjà prises dans ce sens par la France et la Belgique et annoncées comme prochaines par l'Angleterre en sont la meilleure preuve. Et le danger que des mesures semblables se généralisent, est d'autant plus grand que l'agriculteur et l'éleveur européens ne cessent de réclamer la protection de l'Etat contre l'invasion du bétail étranger. Les trois grands voisins de la République argentine, le Chili, le Brésil et la Bolivie, qui comptaient jusqu'ici parmi ses meilleurs acheteurs, s'apprêtent du reste aussi à frapper l'importation d'animaux sur pied de droits considérables.

Si les données du dernier recensement, du 10 mai 1895, sont exactes, la République argentine compterait, y compris le croît des troupeaux, 103 millions de bœufs, 25 millions de têtes de gros bétail, 4 1/2 millions de chevaux, plus de 400,000 mulets et ânes et 650,000 pores. La très grande majorité de ces animaux sont encore de races indigènes; les croisements avec des reproducteurs européens prennent cependant un développement toujours plus considérable. (Suite du rapport commercial de la légation suisse à Buenos-Ayres.)

Insertionspreis:  
Die halbe Spaltenbreite 30 Cts.,  
die ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

### Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Prix d'insertion:  
30 cts. la petite ligne,  
50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

### Bekanntmachung der Stadt Craiova (Rumänien).

Es ist beschlossen, am 25. November / 7. Dezember 1897 im Saale des Bürgermeisteramtes eine öffentliche Lizitation mit geschlossenen Offerten und ohne Recht des Nachbietens, behufs Vergebung der Konzession zur Versorgung der Stadt mit gutem Trinkwasser auf eine längere Reihe von Jahren, abzuhalten.

Wir, Bürgermeister, kommen dem in der Sitzung des Gemeinderates vom 20. Mai 1897 / 1. Juni 1897 laufenden Jahres gefassten Beschlusse nach und

bringen zur öffentlichen Kenntnis, sowie zur Kenntnis derjenigen Gesellschaften, welche gesonnen sind, sich an dieser Konzession zu beteiligen, an dem genannten Tage, nachmittags 3 Uhr, sich zur Lizitation zu präsentieren und nebst der Offerte, in welcher die gewünschten Reserven und die Dauer der Konzession festgesetzt sind, auch die erforderliche provisorische Kautions von 25,000 Franken laut Art. 3 der betreffenden Bedingungen mitzubringen, welche mit den anderen Akten jeden Tag in der Kanzlei des Sekretariates des Bürgermeisteramtes eingesehen werden können.

Der Bürgermeister: Der Sekretär:  
A. E. Petrarion. C. F. Russy.

